

# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20.12.01 Convocation du 12.12.2001

Compte rendu affiché le 21 décembre 2001

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : Isabelle DESVIGNES

Réf. : BJ/LDA

**Objet : URBANISME :  
MODIFICATION du P.O.S.**

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents	20
votants	26

**Présents :**

M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT, Mme BOUHEY, MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER, Maires-Adjointes,

M. MEYER, Mmes VEYRIER, GLATARD, M. GONDELAUD, Mme DURAND, MM. CHRETIN, FERNANDES, Mmes PERRIN, DESVIGNES, MM. MACHURAT, BELLOT.

**Absents représentés :**

Mme WYMAN par M. POINT – Mme MARMONIER par Mme DESVIGNES – Mme BERRA par M. FAURE – Mme ZUILI par Mme GUERIN – M. GOSSET par M. GONDELAUD – Mlle MILLET par M. BELLOT.

**Absents excusés :**

Mme BROSSARD, M. BOUREZG, Mme LABASOR.

Monsieur le Maire-Adjoint délégué rappelle que le nouveau Plan d'Occupation des Sols adopté par le Conseil de Communauté de Lyon le 26.04.2001 va bénéficier durant le premier semestre 2002 d'un "toiletage". Il s'agira de rectifier les erreurs matérielles et de prendre en compte des demandes mineures permettant de l'améliorer.

Il indique que, sur ce dernier point, la Commune de Neuville-sur-Saône a présenté un certain nombre de modifications qui doivent, pour avis, être présentées au Conseil Municipal.

Il explique qu'il convient, dans le cadre de la procédure, de confirmer les différentes demandes émises. Elles se présentent ainsi :

- ① Création d'un emplacement réservé pour voie nouvelle : entre les rues A. BRIAND et F. VERGNAIS.
- ② Création d'un ER pour voie nouvelle : entre la rue F. VERGNAIS et l'avenue WISSEL.
- ③ Création d'un ER pour élargissement : rue A. BRIAND.
- ④ Création d'un ER pour voie nouvelle : entre rue JACQUES et place JEAN CHRISTOPHE.

(① ② ③ ④ : Délibération du Conseil Municipal du 27.09.2001)

- ⑤ Suppression de l'emplacement réservé n° 4 inscrit au profit de la commune de Neuville-sur-Saône.

(⑤ : Délibérations du Conseil Municipal des 26.07.2001 et 25.10.2001)

- ⑥ Terrain communal, Vallon des Torrières – Zone ND2 : création d'une Maison des Pêcheurs (classement en zone ND3p + inscription d'un polygone d'implantation).
- ⑦ Prévoir que l'emplacement réservé pour la création d'une voie nouvelle entre la rue POLLET et l'avenue WISSEL peut se situer de part et d'autre de la voie ferrée, les études en cours ne permettant pas de conclure aujourd'hui (soit au Nord, soit au Sud).
- ⑧ Dans le quartier de la VOSNE, l'extension de la zone NAUD2 sollicitée devra englober la totalité des parcelles situées entre le chemin de la VOSNE et l'extrémité Nord de la propriété VINCENT (ex-SNTI).

Il indique enfin, pour information, l'enquête publique préalable à l'adoption de ces modifications aura lieu du 25 février au 26 mars 2002.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de l'Urbanisme,
- Vu le Plan d'Occupation des Sols approuvé le 26.04.2001 par le Conseil de Communauté,
- Confirme l'ensemble des demandes ci-dessus et sollicite leur examen dans le cadre de la modification du P.O.S. en cours d'élaboration,
- Rappelle que la modification spécifique relative à l'îlot « ZOLA » a fait l'objet de délibérations des 26.07.2001 et 25.10.2001,
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire,

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 20 décembre 2001

Le MAIRE  
Signé P. LAFFY

Pour copie conforme,  
Le MAIRE,

Délibération certifiée exécutoire  
compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 2 janvier 2002  
- de la publication le 3 janvier 2002  
Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 2 janvier 2002